

Interventions de Guy Weirich

Les prises de position ci-dessous sont des résumés (!) de ce que notre conseiller communal CSV a présenté lors de la séance, sans tenir compte des interventions mineures.

04 A Règlement communal relatif à la mise à disposition de logements pour jeunes

Depuis un certain temps déjà, a expliqué Guy Weirich, la commune de Bertrange est confrontée au départ de jeunes habitants, parce qu'ici les prix des logements sont souvent inabordables pour eux. Le projet présenté contribuerait donc à permettre aux jeunes de Bertrange de rester plus longtemps dans la commune et, le cas échéant, de poursuivre leur engagement dans les associations locales.

Se référant à un article de la presse intitulé « Les communes sont la clé de la question du logement », consacré au logement abordable, Guy Weirich a qualifié le projet présenté d'élément supplémentaire du puzzle pour la commune de Bertrange, qui investit depuis un certain temps de manière accrue dans le logement accessible. Il a toutefois souligné que tous les acteurs doivent contribuer à la réduction de la pénurie de logements : aux côtés des communes, l'État et les propriétaires. Weirich a demandé de préciser la planification : quand les logements seront disponibles, où ils se situeront et combien de chambres ils comporteront. Il lui tient également à cœur que le critère social soit pris en compte lors de l'attribution.

06 A Devis relatif à la transformation de la salle polyvalente au Centre Atert

Notre représentant a rappelé que la « Bartrenger Musek » avait, il y a des années, accepté d'abandonner cette salle, permettant ainsi la création au Centre Atert d'une salle pouvant être utilisée à des fins multiples. Il a toutefois souhaité savoir où se situera exactement la sortie de secours prévue et a suggéré que cette salle soit également mise à disposition des associations qui organisent des manifestations dans la salle des fêtes, si elles ont besoin d'un espace pour leurs préparatifs ou pour du matériel supplémentaire. Par ailleurs, il a proposé de réaménager la rampe située à l'entrée latérale, étant donné que des accidents s'y sont déjà produits par le passé, heureusement sans conséquences graves.

06 B Devis relatif au réaménagement de la rue Rilspert

Étant donné qu'il est prévu de réaliser un état des lieux des maisons, Weirich a rappelé que, dans un cas concret, cet état des lieux n'avait été effectué qu'après l'achèvement des travaux. Il était alors impossible de déterminer si les dommages existaient déjà avant les travaux dans la rue ou s'ils avaient été causés par ceux-ci. Il a donc suggéré qu'à l'avenir, deux états des lieux soient systématiquement réalisés : un avant le début des travaux et un après leur achèvement.

08 A Projet d'aménagement particulier « rue de la Pétrusse »

Guy Weirich a souligné que ce projet de construction avait suscité des inquiétudes et des préoccupations chez de nombreuses personnes en raison du risque permanent d'inondations : les riverains, l'administration communale et le conseil communal. Cependant, toutes les parties concernées ont été écoutées, les préoccupations ont été prises au sérieux, des études supplémentaires ont été réalisées et des solutions praticables ont été recherchées. Les propriétaires se sont également montrés disposés à adapter leur projet aux circonstances. En ce sens, tout ce qui était humainement possible a été fait pour éviter de mauvaises surprises, et l'on peut parler ici d'une véritable politique participative réussie.